



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Agenda DG GROW // Norme ISO 16128 // Propriété Intellectuelle // Beauty World Middle East.

Division Cosmétique à l'Europe (DG GROW) : un agenda 2016 chargé



La nouvelle équipe de la DG Grow, chargée de la filière cosmétique à la Commission Européenne, en poste depuis quelques mois a pris en charge de nombreux dossiers. Certains, très attendus par les professionnels, sont planifiés à l'agenda 2016 :

- **Le catalogue des nanos** (art. 16.10), qui devait voir le jour le 11 janvier 2014, est annoncé pour le début de l'année ;

- **La définition des Perturbateurs Endocriniens** (art.

15.4) devait être publiée au plus tard le 11 janvier 2015, elle sera donc fortement attendue cette année ;

- **Le rapport sur les allégations** doit être remis au parlement avant le 11 juillet 2016 (art. 20.2 du Règlement) ;

- **Le glossaire des ingrédients** (art 33) doit être publié en 2016.

Plusieurs travaux sont également en cours de discussion, notamment :

- **L'étiquetage des allergènes**. La nouvelle réglementation devrait être normalement publiée en 2016 et applicable dans 5 ans ;

- **La recommandation sur les produits solaires** ;

- La mise à jour du **guideline sur la cosmétovigilance**.

Notons que de nombreuses questions, portant sur l'interprétation de certaines exigences réglementaires, restent encore en suspens. Par exemple, la déclaration d'établissement, la qualification de l'évaluateur de la sécurité, l'Effet Indésirable Grave, les inspections et sanctions.

Pour toute information, contacter Aline Weber : aline@cosmed.fr.



Projet de norme ISO 16128 : la définition d'un produit cosmétique naturel et biologique n'exclurait pas la présence d'OGM !

La nouvelle est tombée le 30 octobre : la France, via l'AFNOR, a voté le 27 octobre dernier en faveur d'une norme ISO 16128 autorisant implicitement l'utilisation d'OGM dans la définition d'un produit cosmétique naturel et biologique.

Les nombreux commentaires, et la désapprobation finale sur ce point, transmis par les acteurs de la cosmétique bio et naturelle (Ecocert, Cosmebio), et par COSMED, n'ont pas empêché l'AFNOR de voter favorablement.

Rappelons que ce projet de norme est discuté au sein de l'ISO depuis 2010, dans l'espoir de créer une définition internationale d'un cosmétique biologique ou naturel. Cette définition permettrait aux consommateurs de mieux comprendre les labels et de faire un acte d'achat éclairé. Cosmed a soutenu ses partenaires, Ecocert, Cosmebio et Cosmos pour défendre les PME de ce secteur et trouver un consensus respectant les valeurs et les fondamentaux de la cosmétique biologique et naturelle.

La décision finale est entre les mains des autres pays membres de l'ISO. Une compilation de ces votes sera prochainement disponible.

[// Plus d'infos](#)



Propriété Intellectuelle : quelles sont les bonnes pratiques ?

En cosmétique, la propriété intellectuelle confère un avantage concurrentiel déterminant et constitue un actif de valorisation incontestable. Les entreprises de la filière disposent de différents outils pour valoriser cet avantage, et bénéficier d'un monopole sur leurs créations telles que le brevet, le dessin et modèle ou encore la marque en rappelant leurs intérêts ainsi que les conditions de validité attachées à chaque titre.

Par ailleurs, de nombreuses problématiques peuvent être réglées par une meilleure maîtrise des bonnes pratiques de la propriété intellectuelle telles que :

:

- la préservation de la confidentialité et les moyens nécessaires à sa mise en

œuvre ;

- les règles d'attribution de propriété et d'exploitation dans le cadre d'une collaboration entre partenaires (ou dans le cadre d'une relation salarié / employeur...).

Un premier atelier sur la propriété intellectuelle, animé le 5 novembre par Maître Cendrine Claviez du Cabinet Pint-Avocats, pourrait être complété début 2016 par une session consacrée à la vente à distance via Internet. Vous pouvez d'ores et déjà manifester votre intérêt par mail, sur

e.marquier@cosmed.fr.

[// Plus d'infos](#)



La conquête du Moyen Orient : Cosmed entre en action au Beauty World Middle East !

Le marché du Moyen Orient suscite un intérêt grandissant au vu du potentiel de croissance qu'il affiche : un marché de 40 milliards de dollars en valeur, 14% de croissance annuelle, 10% du revenu mensuel dépensé en achats de cosmétiques.

Pour accéder à ce marché dynamique, Cosmed vous accompagne sur le Beauty World middle East de Dubaï, du 15 au 17 mai 2016. Pour faciliter votre présence comme exposant sous Pavillon France, Cosmed met à votre disposition un ensemble de services : mutualisation logistique, traducteurs, etc... La commercialisation débutera vers le 20 novembre. Vous pouvez transmettre vos marques d'intérêts à Stéphanie Petitjean :

stephanie@cosmed.fr.

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES



